

AXE N°7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE

BASSIN DU LOING
ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT
ET DE GESTION DES EAUX

Fiche action n°7.1 : Etude des systèmes d'endiguement sur le bassin du Loing**Objectif :**

Cette action aura pour objectif de recenser et de caractériser les différents systèmes d'endiguement répondant à la définition donnée par le décret digues du 12 mai 2015 sur l'ensemble du périmètre du bassin du Loing.

Cette action se fera en lien avec **les actions 1-1, 6-2** et très étroitement **avec l'action 6-1** du présent programme.

Description de l'action :

Pour une bonne mise en œuvre de la compétence GEMAPI, et plus particulièrement pour répondre à la partie –PI de cette compétence, il est indispensable de bénéficier d'un diagnostic complet sur les systèmes d'endiguements présents sur le territoire. Sur le périmètre du bassin versant du Loing, le manque de connaissances concernant ces derniers est déploré. De plus, des ouvrages remplissent la fonction de digue sans pour autant en avoir la vocation première comme les canaux et les voies ferrées par exemple. Ces digues par destination doivent pourtant être prises en compte dans le cadre des stratégies de prévention du risque inondation sur le territoire.

Dans le cadre de la mise en œuvre du décret digues du 12 mai 2015, la présente action devra déterminer les systèmes d'endiguement sur le bassin du Loing et réaliser leur étude danger. Il s'agira notamment de :

- Recenser et localiser exhaustivement l'ensemble de ces ouvrages ;
- Préciser la classe du système d'endiguement ;
- Identifier leur(s) propriétaire(s) et leur(s) gestionnaire(s) ;
- Dresser leur historique (date et raison de leur création, date de leur dernier diagnostic, etc.) ;
- Déterminer leurs impacts écologiques et hydrauliques, leurs influences et leurs résistances face aux crues ;
- Préciser leur état de fragilité et de vulnérabilité ;
- Evaluer les risques en cas de surverse et de rupture ;
- Déterminer leurs modalités de gestion, d'entretien et de maintenance ;
- Estimer l'enveloppe budgétaire pour leur gestion, leur entretien et leur maintenance ;
- Identifier les enjeux localisés dans leur emprise (les populations, les habitats, les zones d'activité économiques, etc.) ;
- Elaborer les conventions de superposition d'affectation pour les ouvrages contribuant à la prévention des inondations mais dont ce n'est pas la vocation initiale (par exemple talus ferroviaire, ...) ;
- Etc.

Un document de synthèse sera alors établi pour chaque système d'endiguement recensé. Par ailleurs, ce document présentera une cartographie complète de la localisation des ouvrages et de la détermination des enjeux à proximité concernés. Si des protocoles de gestion existent, ceux-ci seront capitalisés et analysés.

Dans le cadre de cette action, une recherche de partenariat extérieur sera effectuée au préalable (avec le

CEREMA par exemple). Cette action servira notamment à la future mise en place d'une stratégie de prévention du risque inondation dans le cadre du PAPI complet.

Cette action se fera en lien particulièrement étroit avec l'étude des aménagements hydrauliques (Action 6.1) qui ont toutes deux l'objectif une bonne mise en œuvre du décret digues de 12 mai 2015.

Territoire concerné :

Cette action sera mise en œuvre sur l'ensemble du bassin versant du Loing.

Modalités de mise en œuvre :

- Maître d'ouvrage de l'action : **EPAGE du Bassin du Loing**
- Modalités de pilotage et de suivi : **Comité technique et de pilotage du PAPI**
- Opérations de communication consacrées à cette action : **communication matérialisée et dématérialisée auprès des partenaires associés aux comités techniques et de pilotage du PAPI**

Échéancier prévisionnel :

- **2022 – 2023**

Année	2021	2022	2023	Montant TTC
Démarche administrative	-	3 mois	-	-
Réalisation de l'opération	-€	40 000 €	40 000 €	80 000 €

Plan de financement :

- Coût total prévisionnel : **80 000 € TTC**
- Répartition des charges : État (50% au titre du FPRNM), Maître d'ouvrage (50%)

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de systèmes d'endiguement définis.